

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Sébastien GUILLERMO, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes JEANMAIRE Anne-Marie - BRIOT Coralie – GAUVAIN Odile – MOREL Sylvie – LEMOULT Laëticia – ROQUIS Maud – ANDRES Cyrielle - MARTIN Lauralie et MM. GUILLERMO Sébastien – BINSFELD Lionel – JOLY Julien – BATONNET Flavien - POULAIN Philippe - SMET Philippe – ROSIER Romuald – JUNOT Olivier - LAUMOND Jules.

Absents excusés : M. GURY Patrick donne pouvoir à M. ROSIER Romuald
Mme LARSONNIER Aline donne pouvoir à M. JUNOT Olivier

Absents : néant

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Le quorum est atteint.

M. BATONNET Flavien est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026
- 2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 3- Adhésion au service départemental d'assistance technique (SDAT)
- 4- Acquisition et cession de terrains pour implantation de la future STEP à la commune déléguée de Nijon
- 5- Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville de Bourmont : demandes de subventions
- 6- Assainissement à Nijon : demandes de subventions pour la réalisation des études préalables, la construction de la STEP et la création du réseau public d'assainissement
- 7- Vente de la parcelle 225. ZH n°166 à la commune déléguée de Goncourt
- 8- Mise à disposition de la parcelle 225.ZK n°266 à la commune déléguée de Goncourt
- 9- Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes (assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Eau de Nijon, eau assainissement Goncourt, lotissement Goncourt)
- 10- Vote des taux des taxes directes locales
- 11- Subventions aux associations
- 12- Participation obligatoire aux divers syndicats
- 13- Vote des budgets primitifs 2026 : budget principal et budgets annexes (assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Eau de Nijon, eau assainissement Goncourt, lotissement Goncourt)
- 14- Vote du compte financier unique 2025 du budget CCAS
- 15- Affectation des résultats 2025 du budget CCAS
- 16- Vote du budget 2026 du CCAS
- 17- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement de la commission communale des impôts directs : (délibération n°2026-036)

Suite aux élections municipales et conformément au I de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs doit être constituée. Aussi, le conseil municipal propose à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste des commissaires suivants :

- Candidats au poste de commissaires titulaires :

M. MICHEL Raymond – M. BADOINOT Jean-Paul – Mme GAUTHIER Laëtitia – M. ROQUIS Freddy – M. JOLY Julien – M. JEANDEMANGE Claude – M. BINSFELD Lionel – M. BELTZUNG Thomas – M. TOULOUSE Guy – M. GERARD Thierry – M. MOSER Frédéric – M. THEVENY Daniel.

- Candidats au poste de commissaires suppléants :

M. BEZOT Alain – M. MOUILLET Jean-Pierre – M. TROMMENSCHLAGER Alain – M. SMET Pierre – Mme JEANMAIRE Anne-Marie – Mme MARTIN Lauralie – M. OTERO Alexandre – Mme MAIRE Nadine – M. PERRUICHE Michel – M. BOTTAZZINI Jean-Pierre – M. ROSIER Romuald – M. POULAIN Philippe.

3. Adhésion au service départemental d'assistance technique (SDAT) : (délibération n°2026-037)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au Service Départemental d'assistance technique (SDAT) dans les domaines suivants :

- Assainissement
- Eau potable

4. Acquisition et cession de terrains pour implantation de la future STEP à la commune déléguée de Nijon : (délibération n°2026-038)

Le Maire rappelle les différents échanges avec le propriétaire du terrain où sera implantée la STEP de Nijon ainsi qu'avec l'exploitant agricole locataire dudit terrain, dont le courrier signé conjointement le 13 février 2026 par les 3 parties (la commune, le propriétaire et le locataire), acceptant l'emplacement de la future STEP à la commune déléguée de Nijon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer un échange aux termes duquel :

1) La commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon se verra attribuer une surface d'environ 2 235 m² à prendre dans la parcelle cadastrée 351 ZE n°3, dénommée « Vignolle » d'une contenance de 2ha 21a 00 ca, située à la commune déléguée de Nijon, appartenant à Monsieur Joël PICAUDÉ demeurant ce jour à BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, 1 route de Graffigny, commune déléguée de Nijon, conformément au plan établi par le maître d'œuvre Euro Infra Ingénierie de Chaumont, au prix de 5 euros le mètre carré. Soit une valeur pour cette parcelle de 11 175 € (Onze mille cent soixante-quinze euros) ;

2) Et en échange, la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon attribuera à Monsieur Joël PICAUDÉ, les parcelles suivantes situées sur le territoire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Haute-Marne, commune déléguée de Nijon, cadastrées :

- 351.ZE n°2, dénommée « Vignolle », d'une contenance de 10a 40ca

- 351.ZE n°4, dénommée « Vignolle », d'une contenance de 3a

au prix de 5 euros le mètre carré, soit une valeur pour ces parcelles de 6 700 € (Six mille sept cents euros).

Il sera dû une soulte par la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon d'un montant de 4 475 € (quatre mille quatre cent soixante-quinze euros).

- Autorise le maire à faire appel à un géomètre-expert pour le bornage de la parcelle de terrain d'environ 2 235 m² sur laquelle sera implantée la future STEP ;

- Décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique d'échange des parcelles précitées qui sera régularisé par la SCP THIEBAUT – TAILLANDIER - SIMON, étude notariale située à Neufchâteau (88).

5. Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville de Bourmont - demandes de subventions :

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans un réaménagement des ses rues à la commune déléguée de Bourmont : rue du Faubourg de France, rues du centre historique avec pour objectif de désimpermeabiliser les sols et d'apporter de la végétation à des lieux urbanisés. Dans le même esprit, le maire a demandé une estimation à EURO INFRA Ingénierie pour réaménager la Place de l'Hôtel de Ville de Bourmont. Montant estimé du projet : 197 806,00 € HT (travaux + prestations annexes). Le maire propose au conseil de valider le programme de dépenses pour le projet précité et de solliciter des subventions auprès de l'Etat (40%), du Conseil Départemental (20%) et de la Région Grand Est (20%). Soit un reste à charge de 20% pour la commune 39 561,20 €.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accepter le programme de dépenses précité et son financement.

Le maire précise qu'une réunion de travail sur ce projet aura lieu le lundi 11 mai à 9h avec Euro Infra Ingénierie et que le montant du projet pourra être revu à la baisse.

6. Assainissement à Nijon : demandes de subventions pour la réalisation des études préalables, la construction de la STEP et la création du réseau public d'assainissement : (délibération n°2026-039)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire rappelle que la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon a engagé une réflexion sur l'assainissement du village de Nijon en réalisant un zonage d'assainissement, approuvé le 20 septembre 2021.

La commune a poursuivi son engagement en lançant une étude relative aux travaux de mise en conformité du système d'assainissement sur la commune déléguée de Nijon.

C'est dans ce cadre qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau Euro-Infra Ingénierie afin de mettre en conformité le système d'assainissement communal réseau, station et branchements (domaine public et privé) sur le territoire de la commune déléguée de Nijon.

Suite à la présentation des études d'avant-projet par le bureau d'études Euro-Infra Ingénierie, le 22 janvier 2026, le conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 16 février 2026, les montants prévisionnels des travaux et les forfaits définitifs de rémunération du maître d'œuvre.

Le maire précise que l'objet de la présente délibération ne porte que sur les demandes de subventions relatives au domaine public du projet, à savoir :

- Travaux d'Assainissement eaux usées en domaine public : total travaux 858 816.50 € HT, décomposés comme suit :
 - Réseau eaux usées à 543 679 € HT,
 - Création d'une station de traitement des eaux usées à 315 137.50 € HT.
- Le montant total des prestations annexes (phase conception et phase réalisation) à : 108 110.35 € HT
 - Réseau eaux usées à 67 597.76 € HT,
 - Station de traitement des eaux usées à 40 512.59 € HT

Le montant total de l'opération relative aux travaux en domaine public est donc de 966 926.85 € HT.

Le Maire précise que des dossiers de demande de subventions seront déposés auprès des différents partenaires, à savoir :

- L'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), après révision du PAOT
- L'Etat, à travers la DETR,
- Le département de la Haute-Marne

Le Maire précise que les travaux en domaine privé feront l'objet d'une sollicitation future.

Le Maire propose :

- de valider le projet des travaux en domaine public, pour un montant estimé 966 926.85 € HT (travaux + prestations annexes : conception et réalisation)
- de solliciter des aides auprès des différents partenaires financiers,
- d'accepter le plan de financement présenté.

Après avoir pris connaissance de ces éléments,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de valider le projet des travaux en domaine public, pour un montant estimé de 966 926.85 € HT (travaux et prestations annexes : conception et réalisation),
- Décide de solliciter des aides auprès des différents partenaires financiers (Services de l'Etat (DETR), Conseil Départemental et Agence de l'eau Rhin-Meuse),
- Accepte le plan de financement présenté et annexé à la présente délibération.

Le Maire rappelle que les études de maîtrise d'œuvre tout comme les travaux pourront bénéficier de subventions.

7. Vente de la parcelle 225, ZH n°166 à la commune déléguée de Goncourt : (délibération n°2026-040)

Le maire informe le conseil que Monsieur Matthias Rosier demeurant à la commune déléguée de Goncourt (52) et Madame Lily Esch demeurant à Ménil de Senones (88) ont manifesté leur intérêt pour acquérir à titre onéreux la parcelle 225 ZH n°166 située route des Combelles, à la commune déléguée de Goncourt, d'une surface de 2 146 m² ; en vue d'y construire une maison d'habitation.

Cette parcelle appartient au domaine privé de la commune et est classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Meuse Rognon ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre à Monsieur Matthias ROSIER et Madame Lily ESCH la parcelle 225 ZH n°166, d'une superficie de 2 146 m², située route des Combelles à la commune déléguée de Goncourt, territoire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon ;
- Fixe le prix à hauteur de huit euros le mètre carré (8€/m²), soit un montant de dix-sept mille cent soixante-huit euros (17 168 €) ;
- Décide que les travaux de raccordement au réseau électrique seront à la charge de la commune ;

- Décide que les travaux de raccordement au réseau d'eau potable seront à la charge de la commune ;
 - Donne pouvoir au Maire pour mener les formalités et signer l'acte authentique de vente qui sera régularisé par la SCP THIEBAUT – TAILLANDIER – SIMON, étude notariale située à Neufchâteau (88).
- Vote : pour 17, contre 0, abstention 2.

8. Mise à disposition de la parcelle 225.ZK n°266 à la commune déléguée de Goncourt : (délibération n°2026-041)

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de Monsieur Manuel ALLIÉ, domicilié à la commune déléguée de Goncourt, désirant occuper la parcelle 225 ZK n°266 d'une surface de 3 024 m², afin d'accueillir un cheval sur ce terrain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition de Monsieur Manuel ALLIÉ, à titre précaire et révocable, la parcelle 225 ZK n°266, inutilisée actuellement ;
- Décide de signer une convention d'occupation précaire entre la commune de Bourmont entre Meuse et Mouzon et Monsieur Manuel ALLIÉ, pour une durée d'un an renouvelable, moyennant une redevance annuelle de cinquante euros (50 €) ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

9. Affectation des résultats 2025 :

9-1 Budget principal 06499 : (délibération n°2026-042)

Vu que le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat de clôture de + 827 154,13 € en fonctionnement et de + 350 040,22 € en investissement,

Vu le vote par délibération n°2016-013 du 24 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 100 101,13 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 100 000,00 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 350 040,22 € ;
- 150 000,00 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 677 154,13 €.

9.2 Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 : (délibération n°2026-043)

Vu que le compte financier unique 2025 du budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat de clôture de + 226 061,37 € en fonctionnement et de + 135 855,71 € en investissement,

Vu le vote par délibération n°2026-014 du 24 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 135 855,71 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 226 061,37 €.

9.3 Budget annexe Eau de Nijon 04604 : (délibération n°2026-044)

Vu que le compte financier unique 2025 du budget annexe Eau de Nijon fait apparaître un résultat de clôture de + 28 720,08 € en fonctionnement et de + 13 697,74 € en investissement,

Vu le vote par délibération n°2026-015 du 24 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe Eau de Nijon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 13 697,74 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 28 720,08 €.

9.4 Budget annexe eau-assainissement Goncourt 06402 : (délibération n°2026-045)

Vu que le compte financier unique 2025 du budget annexe eau assainissement Goncourt fait apparaître un résultat de clôture de – 81 032,43 € en fonctionnement et + 3 410,13 € en investissement,

Vu le vote par délibération n°2026-016 du 24 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe « eau assainissement Goncourt »,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 1 200,00 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 2 000,00 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Il apparaît un excédent de financement de 800,00 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme 3 410,13 euros
- affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 81 032,43 euros.

9.5 Budget annexe Lotissement Goncourt 06405 : (délibération n°2026-046)

Vu que le compte financier unique 2025 du budget annexe Lotissement Goncourt fait apparaître un résultat de clôture de – 74 484,83 € en fonctionnement et de – 780,00 € en investissement,

Vu le vote par délibération n°2026-017 du 24 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe Lotissement Goncourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution reporté négatif ligne 001 la somme de 780,00 euros
- en résultat reporté négatif ligne 002 la somme de 74 484,83 euros.

10. Vote des taux des taxes directes locales : (délibération n°2026-047)

Pas de changement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux de référence pour l'année 2026 :

Taxe foncière bâtie 39,63%, Taxe foncière non bâtie : 16,67%, Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 14,07%, Cotisation foncière des entreprises : 13,25%.

11. Subventions aux associations : (délibération n°2026-048)

Le maire a reçu une demande de subvention de 1 000 € de l'association Foire Exposition et Animations de Bourmont. Cette somme est destinée à pérenniser les marchés de producteurs (achat d'un appareil à paninis, achat d'un chariot pour le transport des tables) et à remplacer le panneau annonçant les marchés à l'entrée de la commune (en venant de Graffigny-Chemin). Il a également reçu une demande de subvention du FC Prez-Bourmont pour l'animation musicale mise en place le 13 juillet avant et après le feu d'artifice au Stade de Bourmont. Le maire propose de renouveler la subvention octroyée l'an passé. Le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de Goncourt sollicite une subvention de 500 € pour investir dans l'achat d'un terminal de paiement électronique et dans l'achat de T-shirts floqués à l'effigie de l'association.

Les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, Association donneurs de sang : 50 €, Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350 €, Aînés du Mouzon : 50 €, Foire Exposition et Animations de Bourmont : 1 000 €, FC Prez Bourmont : 1 500 €, Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de Goncourt : 400 €. Soit un total de 4 550 € affecté au compte 65748. Vote : pour 12, contre 0, abstention 7.

Le maire rappelle aux associations que toute demande de subvention doit être accompagnée à minima d'un courrier motivé, d'un bilan de l'année N-1 et d'un budget de l'année N.

Association les An'ARTS'Chroniques : comme chaque année l'association, dans le cadre du Capharnaüm, sollicite la commune pour participer à l'accueil d'un spectacle. Il propose le spectacle de marionnette à fils « L'évadée » par Teatro Golondrino et sollicite une participation de la commune à hauteur de 1 200 euros. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

12. Participation obligatoire aux divers syndicats : (délibération n°2026-049)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les quote-parts communales, dues pour l'année 2026 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- S.M.I.V.O.M. du collège de Bourmont : 14 800,00 €
- SIVU de la Vallée de la Meuse : 653,99 €.

La contribution au SDIS de Haute-Marne due par la commune pour l'année 2026 s'élève à 31 275,79 €.

13. Vote des Budgets 2026 :

13.1 Budget principal 06499 :

- **Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57** : (délibération n°2026-050)

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux

dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **1% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement** déterminées à l'occasion du budget.

- Décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

- **Vote du budget principal 06499** : (délibération n°2026-051)

Budget principal 2026 équilibré à 1 371 525,13 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 1 294 541,22 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

13.2 Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 : (délibération n°2026-052)

Budget annexe 2026 « Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon » équilibré à 305 586,37 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 207 433,71 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

13.3 Budget annexe Eau de Nijon 06404 : (délibération n°2026-053)

Budget annexe 2026 « Eau de Nijon » équilibré à 58 987,08 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 22 008,74 euros de dépenses et recettes en investissement.

13.4 Budget annexe Eau-assainissement Goncourt 06402 : (délibération n°2026-054)

Budget annexe 2026 « eau-assainissement Goncourt » équilibré à 93 913,30 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 76 792,24 euros de dépenses et recettes en investissement.

13.5 Budget annexe Lotissement Goncourt 06405 : (délibération n°2026-055)

Budget annexe 2026 « Lotissement Goncourt » équilibré à 75 264,83 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 780,00 euros en dépenses et en recettes en investissement.

14. Compte financier unique 2025 du budget C.C.A.S. 06410 : (délibération CCAS n°2026-01)

M. Sébastien GUILLERMO, président quitte la séance pour la présentation et le vote du compte financier unique 2025 du budget CCAS.

M. Lionel BINSFELD, maire délégué, est désigné président de séance.

Le compte financier unique 2025 du CCAS de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de **+ 1 722,48 €** en fonctionnement,

En tenant compte des résultats reportés, le compte financier unique 2025 du CCAS fait apparaître un excédent de 1 749,27 euros en fonctionnement

Le Conseil Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte financier unique 2025 du CCAS de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon selon l'état récapitulatif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement			
Exercice 2025	2 454,47 €	4 176,95 €	+ 1 722,48 €
Résultat reporté 2024		26,79 €	
Excédent global d'exécution			+ 1 749,27 €
Section d'investissement	Néant	Néant	Néant
Restes à réaliser	0	0	0
Résultats cumulés 2025	2 454,47 €	4 203,74 €	+ 1 749,27 €

15. Affectation des résultats 2025 du budget C.C.A.S. : (délibération CCAS n°2026-02)

Le Conseil Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'affectation de l'excédent reporté ligne 002 : la somme de 1 749,27 euros.

16. Vote du budget 2026 du C.C.A.S. : (délibération CCAS n°2026-03)

Après présentation du budget par le président, le Conseil Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du CCAS équilibré à 3 949,27 euros de dépenses et recettes en fonctionnement.

17. Questions diverses :

- Parc des Roches : M. Binsfeld fait un petit bilan de la journée bénévole nettoyage au Parc des Roches qui s'est déroulée le 18 avril dernier et souhaiterait que plus de personnes se mobilisent.

- Société de chasse de Nijon : M. Batonnet a reçu une demande de la société de chasse de Nijon visant à obtenir l'appui de la commune pour la mise à disposition d'un terrain afin d'y installer une cabane de chasse.

- Arbre remarquable à Nijon : M. Batonnet informe le conseil que M. et Mme Nilles ont fait labelliser par l'association A.R.B.R.E. un orme présent sur leur propriété en tant qu'« arbre remarquable ». Ce label leur sera remis le 5 juin prochain à 12h.

- Résidence d'artistes à Bourmont : Mme Morel souhaite évoquer la résidence d'artistes par Maud le Foll et Franck Martin et la journée de rencontre avec les habitants prévue le 30 avril en mairie de Bourmont.

La séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire,
Sébastien GUILLERMO

Le Secrétaire de séance,
M. Flavien BATONNET